

Pour être transféré dans un autre département, M. de Lezay n'abdiquait pas les principes qui l'avaient dirigé dans son administration précédente. Il apporta dans la Somme l'esprit de ferme modération et le dévoûment à la constitution dont il avait donné, dans le Lot, des preuves non équivoques. Il devait s'attendre à soulever les mêmes passions, les mêmes animosités politiques. Elles éclatèrent en effet. Le déchaînement acquit de telles proportions qu'il s'en effraya, non pour lui, mais pour son administration entravée. Ce fut un tort. L'homme public, dans toute circonstance de sa vie politique, doit regarder comme un devoir de surmonter les obstacles élevés devant lui par l'application des principes qu'il adopte. Involontairement alors, sa pensée se reporta vers le Jura, ce berceau de sa famille où venaient de s'écouler, dans la paix du bonheur domestique, les plus belles années de sa vie. L'idée lui vint d'en demander la préfecture. Il espérait trouver, dans ce pays de sa naissance, des jours moins troublés, des haines moins prononcées. Puis il se faisait une douce joie d'y continuer, comme administrateur, le bien que ses pères n'avaient cessé d'y faire comme particuliers.

A sa demande, le ministre répondit en l'appelant à la préfecture du Rhône.

L. DE LA SAUSSAYE.

*(tu. suite prochainement).*